INFORMATION
D25SGVP-003422

Exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n° 201 dépendant de l'immeuble situé 21 rue Juliette Dodu, à Paris 10e en vue de de constituer les réserves foncières préalables à la satisfaction des besoins de l'AP-HP.

La Maire de Paris

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1, L 211-5 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006, ayant institué un emplacement réservé sur cette parcelle au profit de l'AP-HP afin de permettre l'extension des services hospitaliers et annexes de l'hôpital Saint Louis ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement. Le droit de préemption urbain a été renforcé sur cet immeuble compte tenu de la réserve inscrite au PLU ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en Mairie de Paris le 23 janvier 2025, portant sur le lot n° 201 dépendant de l'immeuble cadastré section BN n° 2, propriété de Monsieur Serge FOUQUET, situé 21 rue Juliette Dodu à Paris 10e, au prix 210 000 € en valeur « libre » incluant une commission de 15 000 € TTC à la charge du vendeur ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 4 mars 2025 ;

a, par décision du 19 mars 2025, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 210 000 € en valeur « libre » incluant une commission de 15 000 € TTC à la charge du vendeur sur

le lot de copropriété n° 201 dépendant de l'immeuble situé

21 rue Juliette Dodu à Paris 10e

en vue de de constituer les réserves foncières préalables à la satisfaction des besoins de l'AP-HP.

Pour la Maire de Paris et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 21 mars 2025